



Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Fauré, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

AUX ARMES, SINISTRÉS!



Le moment est venu pour les Régions Libérées de réaliser le **front unique** contre le gouvernement. En rendant publiques les dispositions prises en conseil des ministres et inscrites par M. de Lasteyrie dans le projet de budget des dépenses recouvrables, nous avons voulu dévoiler le coup de force préparé contre les sinistrés.

La parole est maintenant au Parlement et c'est à lui que je m'adresse. Au cours d'une visite faite à M. Poincaré, le groupe interparlementaire des Régions dévastées et son dévoué président, M. Hayez, ont reçu de M. de Lasteyrie l'assurance que le Président du Conseil n'a pas dédaigné son ministre des Finances. En tout cas, il a promis de consentir à un examen séparé des dispositions concernant le budget des R. L. et de celles qui bouleversent la loi des dommages.

Or, aujourd'hui, contrairement à ces promesses, M. de Lasteyrie s'oppose formellement à cet examen séparé appelé « disjonction » en langage parlementaire. Nous sommes trahis. Nos députés vont-ils se laisser prendre au piège du gouvernement? C'est plus qu'une séparation des dispositions prévues dans la loi qu'il faut. C'est le **rejet en bloc**! On va essayer d'obtenir de nos représentants qu'ils acceptent au moins de discuter, d'amender, de modifier le projet gouvernemental. On lâchera de leur faire prendre la responsabilité de présenter eux-mêmes des modifications à la loi des dommages de guerre. Quand ils seront dans cette voie, le gouvernement les divisera, triomphera et les sinistrés seront perdus!

Cela est inadmissible. Il faut bien que nos députés le sachent : nos populations ne veulent pas qu'on arrache une virgule de la loi du 17 avril 1919. Déjà le gouvernement a arraché au Parlement des sacrifices importants, comme le paiement en litres inaliénables, lors du vote des douzièmes, le 28 février dernier.

Il est tout à fait impossible de consentir de nouveaux abattements, d'autant plus que, cette fois, c'est le texte même de la loi qu'on veut changer.

Si M. Poincaré spécule sur ce fait qu'il y a, à la Chambre, une majorité des régions non-sinistrées assez aveugle pour imposer ce reniement des engagements solennels pris par la France, qu'il lente cette aventure!

Nos députés ne peuvent pas y prêter la main. Ce jour-là, la France serait coupée en deux et le sacrifice serait consommé.

La grève des contribuables, la grève des électeurs sont des armes légales. Qui n'y songe!

Pas une modification. Pas un amendement. Le rejet en bloc des articles odieux du projet gouvernemental. Il n'y a pas d'autre programme.

Eug. GUILLAUME.

La Réponse Allemande se fait attendre

La rédaction définitive en est laborieuse

Berlin, 19. — La réponse allemande ne sera vraisemblablement envoyée qu'au milieu de la semaine prochaine.

On critique en Allemagne la politique de revanche

Après l'élection à la vice-présidence du Sénat

M. G. RIVET DEVRA S'EXPLIQUER DEVANT LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Paris, 18. — La réunion de la gauche démocratique a été assez houleuse. Des membres, des jeunes surtout, s'élevèrent contre l'attitude de M. Rivet, qui fut candidat à la vice-présidence du Sénat et élu contre M. René Renoult qui avait été pourtant désigné par le groupe.

On s'agite des multiples candidatures de Marty

Des élus de la Seine ont fait une démarche auprès de M. Maunoury.

Paris, 18. — Les sénateurs, les députés et les conseillers généraux de la banlieue de la Seine, présents par M. Billiet, sénateur de la Seine, ont été reçus ce matin par M. Maurice Maunoury, ministre de l'Intérieur. Cette délégation a exposé au ministre les préoccupations des électeurs et conseillers d'arrondissement de la Seine, par suite des candidatures multiples au nom de Marty.

Des timbres à l'effigie de Pasteur seront émis le 25 mai

M. Paul Lafont vient de décider que des timbres-poste à 0,10 centimes, 0,20 centimes, 0,50 centimes et des cartes-postales à 0,30 centimes, à l'effigie de Pasteur, seront émis à partir du 25 mai 1923.

Pour s'amuser, un enfant mit le feu à une église

Epinal, 18. — Pour s'amuser, le jeune Chronon a tenté, à Clergis, de mettre le feu à l'église. Il alluma les couronnes en cellulose qui se trouvaient dans le chœur. Les boîtes prirent feu aussitôt, mais l'incendie fut éteint avant d'être assez rapidement circonscrit.

A qui les 100.000 francs UN NUMERO GAGNANT A ETE DELIVRE

Nous apprenons que le bon du Crédit National n° 1.636.251, qui a été délivré, lors de l'émission par la Banque Frôissard, Grande-Place à Lens, est sorti au tirage du 1er mars remboursable par 100.000 francs.

2000 fr. pour la tête d'un assassin

Le Havre, 18. — La municipalité offre une prime de 2.000 francs à qui facilitera la découverte de l'assassin de l'homme coupé en morceaux. On sait que ce dernier fut reconstruit par une femme, une Polonoise, domiciliée quelque temps à Dunkerque.

Grèvent blessé sur le ground

Toulon, 18. — Au cours d'un match de football, le capitaine apollinaire Hurart du centre d'aviation maritime de Berre (Bouches-du-Rhône), a été grièvement blessé. On l'a transporté à Toulon à l'hôpital maritime Sainte-Anne, dans un état grave.

Hommage aux Fusillés Lillois



UNE PLAQUE COMMEMORATIVE, QUI A ETE POSÉE HIER SUR LE MUR DES REMPARTS DE LA CITADELLE DE LILLE, A L'ENDROIT OÙ ILS TOMBERENT SOUS LES BALLES ALLEMANDES, SERA INAUGURÉE OFFICIELLEMENT LUNDI 21 MAI

On voit ici, entourant la plaque, les photos de : (en haut), JACQUET (à gauche), DECEUNINCK et TRULIN; (à droite), MARTENS et VERHULST

Les Droits des Sinistrés

INTERVIEW DE M. RENÉ LEFEBVRE

La charte des dommages de guerre doit rester intangible

Hier, M. René Lefebvre, député du Nord, rencontré par hasard à Lille, a bien voulu m'accorder une interview et, dans un long entretien, me faire des déclarations, fort intéressantes, sur le projet de loi de M. de Lasteyrie, ministre des Finances, ayant pour objet de modifier, sur plusieurs points, la loi des dommages de guerre.

« Le Parlement s'est toujours refusé, avec énergie, à sanctionner par une simple loi de finances, les modifications proposées à la charte des sinistrés, promulguée le 17 avril 1919.

« A maintes reprises, il a disjoint et renvoyé à la Commission des Régions Libérées toutes les mesures susceptibles de porter atteinte à la loi des dommages de guerre. A mon avis, doit rester intangible. Nous entendons donc maintenir sur ce terrain, d'autant plus que rien ne justifie aucun changement d'attitude de notre part.

« Les questions, en réalité, les modifications proposées par le projet gouvernemental?

« Elles portent sur les points suivants : imputation des dommages ; intérêts sur remise de titres et coupons autres que ceux de l'Etat français ; remploi des immeubles ; fusions, apports et cessions ; ristournes à l'intérêt sur règlement d'indemnités indéfiniment perçues.

Les créanciers de l'Etat

« Vous n'ignorez pas, ajoute M. René Lefebvre, que la loi d'avril 1919 édicte que l'attributaire de dommages de guerre a le droit d'imputer, à valoir sur le montant de ses indemnités, tout ce qu'il doit à l'Etat, même ses contributions. Rien ne peut lui être réclamé avant que le montant de l'indemnité n'ait été fixé.

« Or, le ministre actuel dépose un projet qui est en contradiction formelle avec le texte législatif et plusieurs circulaires ministérielles élargissant la faculté des imputations pour le chiffre d'affaires et les contributions indirectes. Il serait inadmissible qu'aujourd'hui le Gouvernement revint tout à coup sur ses décisions antérieures, oubliant qu'il est le débiteur des sinistrés ».

Les intérêts à payer

« Un autre point intéressant du projet gouvernemental est à signaler, nous dit M. René Lefebvre. On nous demande de décider que les intérêts à 5 % sur le montant total de la réparation due pour perte subie, courent du jour de la fixation définitive de l'indemnité.

« J'estime qu'aucune modification à l'article 14 de la loi du 17 avril 1919 n'impose. L'adjonction sans réserve du nouveau texte proposé par le Gouvernement entraînerait, pour les sinistrés, la perte des intérêts sur lesquels ils sont en droit de compter ».

Les habitations et cessions

« Vous diriez-vous maintenant, M. le Député, me parlez de l'importante question du remploi des immeubles et des cessions de dommages de guerre?

« D'autant plus volontiers que c'est la plus grave des modifications qui nous sont demandées par le Gouvernement. On peut estimer que la presque totalité des populations envahies, compte tenu des pertes de la guerre, est rentrée dans nos régions libérées. Mais, si presque tous les habitants sont revenus, beaucoup parmi eux, un tiers peut-être, sont encore logés dans des baraques provisoires. Les dispositions nouvelles qui nous sont proposées s'attaquent à toutes les formes, sans distinction, de la reconstitution immobilière.

LES DRAMES SANGLANTS

A TOURCOING, un journalier jaloux frappa sa femme de cinq coups de couteau

Au numéro 35 de la rue de Tourcoing, à Mouvoux, habitent les époux Hélén-Desrumeaux, qui se sont mariés à Tourcoing le 16 mars 1915. A la déclaration de la guerre, Hélén qui exerce la profession de journalier et est âgé de 32 ans, fut mobilisé. Fait prisonnier en 1915, il rentra au domicile conjugal à l'armistice.

Un ménage troublé

Depuis cette époque, l'harmonie était loin de régner dans le ménage. L'hygiène et d'un caractère très jaloux, Hélén faisait à sa femme des scènes continuelles, s'adonnant à la boisson et dépensait au cabaret une grande partie de son salaire. Pour éviter ses violences, son épouse, née Desrumeaux Marie-Madeleine, âgée de 27 ans, s'était vue dans l'obligation de le quitter à trois reprises, pour aller cohabiter avec ses parents, rue des Giroullins, à Tourcoing.

Des menaces au couteau

Depuis ce moment, Hélén guettait sa femme, sollicitait de nouveau sa rentrée sous le toit conjugal, et comme elle refusait, la menaçait de coups. Jeudi, l'ayant rencontrée dans la rue il lui dit : « Si tu ne reviens pas avec moi, tu ne pourras plus venir ». Vendredi, Mme Hélén avait cependant quitté la maison de sa mère, à 4 heures et demie du matin comme d'habitude pour se rendre à l'usine de M. Lamourette, rue d'Amsterdam, où elle travaille en qualité de soixanteuse. Le mari attendait dans la rue, nanti d'un paquet, mais voyant que sa femme qui avait rencontré par hasard deux hommes qui se rendaient à leur travail et faisait route avec eux, suivit le groupe jusqu'à l'extrémité de la rue des

Arrestation de l'un des agresseurs

Après avoir interrogé les habitants du quartier de la rue Voltaire, le chef de brigade Druart et le gendarme Teillard, d'Avion, qui menèrent l'enquête avec la plus grande activité, acquiescent la certitude que les trois énergumènes avaient pris la direction de Sallaumines. Ils prièrent aussitôt leurs collègues de Lens, qui se mirent en campagne sans tarder et, dans la soirée, réussirent à mettre la main sur l'un des ivrognes, Kyndt Joseph-Camille, 29 ans, né à Bekeghem.

Près d'Hersin-Coupiigny, un chauffeur blessa son locueur

Abdel Maleck, 25 ans, chauffeur, demeurant cour Hay, à Javon, près d'Hersin-Coupiigny (Pas-de-Calais) était couché lorsque, vers 14 heures 30, il entendit une bruyante discussion entre sa femme et son pensionnaire, Mossis Volkat, chauffeur également. Mossis vint se lever et se trouva en présence de Mossis, à qui il demanda des explications. La discussion devint alors querelle, puis une bataille, au cours de laquelle Abdel fit sortir Mossis de sa demeure. Mais ce dernier revint bientôt armé d'un couteau et tabra et frappa Abdel, heureusement peu grièvement.

Il y avait un bon propriétaire...

Chalon-sur-Saône, 18. — Un fait assez rare s'est produit avant-hier à Chalon, où l'on enferraît un propriétaire, M. Jean-Baptiste Gossoi, 59 ans.

Le temps d'aujourd'hui

Vent nord-ouest faible, frais, rosée ou gelée blanche. Nuageux, éclaircies, ondées.

A TOURCOING, un journalier jaloux frappa sa femme de cinq coups de couteau

Un ménage troublé

Des menaces au couteau

Arrestation de l'un des agresseurs

Près d'Hersin-Coupiigny, un chauffeur blessa son locueur

Il y avait un bon propriétaire...

Le temps d'aujourd'hui